

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 14 Mars 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 89

Pouvoirs : 6

Membres votants : 95

Date de la convocation : 08/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatorze mars à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Marc DEFIEBER (Suppléant de Claude GEORGES), Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUË, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Martine FREBERT (Suppléant de Claudine DODELANDE), Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Thierry HAMON (Suppléant de Olivier PIQUENOT), Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Janine LEROUVILLE, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Mickaël THONNEL (Suppléant de Pascal FINET), Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Christian BAISSE, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Joël DESCAMPS, Jean DUTHILLEUL, Bernard FORCHER, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Eric JEHANNE, Josette MUSSET, Brigitte PANNIER, Donatien PETIT, Denis SZALKOWSKI.

Pouvoirs : Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sara FERAUD Donne procuration à Sabrina BECHET, Sébastien LERAT Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Philippe MATHIERE Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Claude SPOHR Donne procuration à Philippe WATEAU, Josiane VARAISE Donne procuration à Frédéric DELAMARE.

Délibération n° 21/2023 : Vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZH9 sise sur la ZAC des Granges (siège de l'Intercom Bernay Terre de Normandie)

Pour rappel, à horizon du dernier trimestre 2023, le nouveau siège de l'Intercom Bernay terres de Normandie sera déplacé à l'espace 360 situé 1025 route de Broglie à Bernay sur la ZAC des Canadiens.

Par voie de conséquence, l'actuel siège sis 299 rue du haut des Granges ne sera plus affecté à cette fonction.

Il a été décidé de le désaffecter, le déclasser du domaine public et le céder à effet du déménagement effectif du siège dans ses nouveaux locaux

Au vu de ce qui précède, la société civile immobilière LA BOUTIQUE dont le siège social est sis 550 rue de la vallée à Fontaine-la-Louvet (27 330) et représentée par Monsieur Hervé MASSONI son gérant a manifesté son souhait d'acquérir une partie de la parcelle ZH 9 (siège administratif et le terrain à bâtir adjacent)

⇒ Le bâtiment administratif d'une surface utile de 519 m² avec un parking de 38 Places (dont 2 PMR). Le bâtiment est de plain-pied, de construction récente (après 2005) en dur avec bardage en panneaux composites et couverture de type toiture-terrasse.

Pour un montant de 485 000 (quatre cent quatre-vingt-cinq mille) euros H-T

⇒ D'autre part un grand terrain à bâtir (TAB) d'une surface de 7 117 m².

Pour un montant de 23 € HT du m² soit pour l'intégralité du TAB, la somme de 163 691 (cent soixante-trois mille six centre quatre-vingt-onze) euros H-T

Soit pour les deux éléments constitutifs de l'offre, un montant de 648 691 (six cent quarante-huit mille-six cent quatre-vingt-onze) euros H-T ferme et irrévocable.

Il est utilement rappelé que l'avis des domaines a été sollicité le 03 novembre 2022 avec pour estimation du bien à hauteur de 490 000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille) euros pour l'ensemble de la parcelle ZH9 soit les bâtiments techniques et administratifs ainsi que le terrain à bâtir adjacent.

Il est enfin précisé que le transfert de propriété sera parfait au moment du déménagement effectif au sein du nouveau siège de l'Intercom Bernay terres de Normandie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2241-1 et L.5214-16 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1 ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 268 et 1042 ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 03 novembre 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

✓ DECIDE que le bâtiment sis 299 rue du Haut des Granges à Bernay, actuel siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, ne sera plus affecté à un service public ou à l'usage direct du

public à compter du déménagement effectif du siège dans le nouveau bâtiment sis 1025 route de Broglie à Bernay ;

✓ **DECIDE** de déclasser le bâtiment sis 299 rue du Haut des Granges à Bernay, actuel siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, du domaine public de l'établissement public de coopération intercommunale précité à compter du déménagement effectif du siège dans le bâtiment sis 1025 route de Broglie à Bernay ;

✓ **DECIDE** de céder une partie de la parcelle cadastrée section ZH 9 comprenant un bâtiment d'une surface utile de 519 m² avec un parking de 38 Places (dont 2 PMR) et d'un terrain à bâtir d'une surface 7 117 m² pour un montant total de 648 691 (six cent quarante-huit mille- six cent quatre-vingt-onze) euros H-T à la société civile immobilière LA BOUTIQUE dont le siège social est sis 550 rue de la vallée à Fontaine-la-Louvet (27 330) et représentée par Monsieur Hervé MASSONI son gérant, en précisant que le transfert de propriété sera parfait au moment du déménagement effectif au sein du nouveau siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour signer tous les documents relatifs à cette décision et notamment la signature du compromis de vente et l'acte authentique de vente.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
89	6	95	0	95	0	95

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230314-21_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

**Le Président,
Nicolas GRAVELLE**

